Le calcul de la note d’admissibilité d’une candidature à une thèse de l’ED VAAME 2025

Ce document détaille la méthode de calcul de la note d’admissibilité d’une candidature à une offre de thèse de l’ED VAAME et permet de comprendre le principe de sélection des candidats à une thèse. Pour les porteurs d’un projet de thèse de l’ED VAAME devant estimer l’admissibilité des candidats à une thèse, le calcul se fera par le biais du fichier Excel formaté et simple d’utilisation (téléchargeable sur le site web de l’ED VAAME).

Pour rappel,

* l’ED demande le respect de la règle d’admissibilité quel que soit le financement de la thèse

Quatre critères sont retenus par le Conseil de l’ED VAAME pour le calcul de la note d’admissibilité :

* Critère 1 : les résultats du Master 1 ou équivalence
* Critère 2 : les résultats du Master 2 ou équivalence
* Critère 3 : les motivations du candidat
* Critère 4 : l’adéquation du candidat au projet de thèse

Détail du calcul de cette note d’admissibilité ci-dessous.

# Critères 1 et 2 : Le classement du niveau Master 1 et Master 2

## **Si les classements Master sont disponibles dans le dossier de candidature**

Si le candidat précise ses classements en M1 et M2 (classement 1er semestre si formation non terminée), on calcule pour chaque niveau Master la note de rang selon la formule suivante :



Cette formule permet de pondérer la note d’un rang selon la taille de la promotion (e.g., un candidat 5ème dans une promotion de 20 étudiants aura une meilleure note qu’un candidat 5ème dans une promotion de 10 étudiants). Mais si la taille de la promotion est inférieure à N =5 alors on ne tient plus compte de la taille de celle-ci (N=5).

## **Avertissement contourSi et uniquement si les classements Master ne sont pas disponibles dans le dossier de candidature.**

En cas d’absence de classement dans la formation niveau Master, une lettre du responsable de formation spécifiant ce défaut de rang est demandée. Le candidat demande néanmoins au responsable de la formation de préciser la moyenne générale de la promo et la moyenne générale du candidat.Au niveau master 1 les notes de l’année (semestres 1 & 2) doivent être fournies). La note de Master 2 peut tenir uniquement du semestre 1.Avec ces deux valeurs, on peut calculer un écart à la moyenne de la promotion suivant la formule :

***Note = (5 + 2 × (Moyenne générale du candidat – Moyenne générale de la promotion))***

Si la valeur obtenue est négative, la note est égale à 0 ; si la valeur est supérieure à 10, la note est égale à 10. Suivant ce calcul, un candidat obtient

- 0/10 si sa moyenne générale est en-deçà de 2.5 points de la moyenne générale de la promotion

- 10/10 si sa moyenne générale est au-delà de 2.5 points de la moyenne générale de la promotion

- Une note intermédiaire dans les autres cas

Cette note d’écart à la moyenne générale de la promotion est moins informative que la note de rang calculée sur la base du classement du candidat dans la promotion. Elle permet cependant de ‘positionner’ le candidat dans sa promotion.

## **Si aucune information sur les résultats Master**

En cas d’absence des résultats Master, le **critère N°1 n’est pas inclus dans le calcul de la note d’admissibilité**.

Remarque : les classements de niveau Master 1 et master 2 sont préremplis dans le fichier de calcul par l’administration de l’école doctorale.

# Critère 3 : Les motivations du candidat

Dans son dossier, le candidat explicite ses motivations pour réaliser le projet de thèse et le lien avec son projet professionnel. Le porteur de projet évalue la qualité de la lettre de motivation en s’appuyant sur plusieurs critères :

* **Clarté et cohérence du propos** : la lettre structurée avec un fil conducteur logique démontre une réflexion approfondie sur le projet de thèse.
* **Adéquation du projet de thèse avec le parcours du candidat** : la lettre doit mettre en évidence comment les expériences académiques et professionnelles du candidat le préparent à ce projet.
* **Compréhension des enjeux scientifiques et méthodologiques** : le candidat doit démontrer qu’il a bien saisi les problématiques de recherche associées à la thèse.
* **Pertinence du lien avec le projet professionnel** : le candidat doit expliquer en quoi cette thèse s’inscrit et contribuera à son parcours futur.

**Le porteur de projet attribue une note sur 10** en fonction de ces critères, en valorisant la capacité du candidat à justifier son choix de projet et à démontrer sa motivation de manière convaincante.

# Critère 4 : L’adéquation du candidat au projet de thèse

Dans son dossier, le candidat décrit ses compétences, son parcours et ses expériences de recherche (notamment les stages de Master). Le porteur de projet évalue l’adéquation du candidat au projet de thèse en s’appuyant sur les critères suivants :

* **Pertinence des compétences** : les compétences scientifiques, techniques et méthodologiques du candidat sont-elles adaptées aux exigences du projet de thèse ? S’assurer par exemple que les candidats sont détenteurs d’un permis de conduire si la thèse nécessite des déplacements (pour prélèvements ou autre) ou encore permis de plongée si nécessaire au projet de thèse. Devra s’assurer, selon le pays d’origine du candidat étranger, qu’un visa pourra être obtenu.
* **Expériences de recherche** : les expériences passées (stages, projets, etc.) sont-elles en lien direct avec le sujet de la thèse ?
* **Capacité à contribuer au projet** : le candidat montre-t-il qu'il est en mesure d'apporter une réelle valeur ajoutée au projet de thèse ?
* **Adaptabilité et potentiel de développement** : le candidat démontre-t-il un potentiel d'évolution et une réelle curiosité pour acquérir de nouvelles compétences ou explorer de nouvelles méthodologies.

# Calcul de la note d’admissibilité

## Coefficients

Chaque critère a un coefficient permettant de le pondérer en fonction de son importance dans l’évaluation d’une candidature (selon le Conseil de l’ED).

|  |  |
| --- | --- |
| Critère | Coefficient |
| Rang de M1 | 2 |
| Rang de M2 | 2 |
| Lettre de motivation | 1 |
| Adéquation au projet de thèse | 3 |

Un critère non renseigné/non disponible est extrait du calcul de la note d’admissibilité. Par exemple, si le candidat propose aucun classement M1, le nombre total de coefficients est de 6 au lieu de 8.

Calcul de la note d’admissibilité

On liste les notes obtenues à chaque critère pour calculer la note d’admissibilité (moyenne) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Critère | Coefficient | | Note du candidat /10 |
| Classement de M1 | Renseigné : 2 | Non renseigné : 0 |  |
| Classement de M2 | Renseigné : 2 | Non renseigné : 0 |  |
| Lettre de motivation | Renseigné : 1 | Non renseigné : 0 |  |
| Adéquation au projet de thèse | Renseigné : 3 | Non renseigné : 0 |  |
| Nombre total de coefficients |  | | |
| Nombre total de points |  | | |
| Note d’admissibilité | Nombre total de points/Nombre de total de coefficients | | |

La règle de décision est la suivante :

* Si la note d’admissibilité est inférieure à 5/10 : la candidature n’est pas admissible pour l’ED
* Si la note d’admissibilité est supérieure ou égale à 5/10 : la candidature est admissible